



Chambre de commerce
et d'industrie de Québec

Agir ensemble sur
l'économie régionale



Version à télécharger au : www.ccquebec.ca/conditionfeminine

**Copie à
retourner**

En adoptant cette déclaration de principes, vous contribuez à relever
le défi régional de l'égalité et de la parité des genres.

Afin que la Chambre puisse évaluer la portée de
la démarche, merci d'acheminer cette copie à :

Félicité Godbout

Chargée de projet Condition féminine
Chambre de commerce et d'industrie de Québec
17, rue Saint-Louis, Québec (Québec) G1R 3Y8
Télec. : 418 694-2286
fgodbout@ccquebec.ca

DÉCLARATION DE PRINCIPES

Nous, _____, reconnaissons qu'une répartition des hommes et des femmes au sein
des organisations qui soit représentative de leurs parties prenantes est nécessaire pour assurer la bonne
gouvernance. Nous déclarons donc notre volonté d'atteindre une parité d'ici :

20 __ __ (année);

Le conseil d'administration, le _____ (date) ou l'équipe de direction, le _____ (date)

Pour vous aider à atteindre votre objectif, quelques outils vous sont proposés au : www.ccquebec.ca/conditionfeminine



CHARTRE POUR LA PARITÉ EN GOUVERNANCE

« Pour réussir en affaires, il est essentiel que la direction
d'une entreprise soit représentative des membres qui la composent. »

Bernard Labelle, vice-président principal, CGI

On compte 15,8 % de femmes dans les conseils d'administration des 100 géants du Québec.

Source : Conseil du statut de la femme, décembre 2010

Le 17 mai 2011, Liliane Laverdière, alors présidente du conseil d'administration de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec, a dévoilé l'objectif en matière de diversité que s'est fixé la Chambre : atteindre la parité des genres au sein de son CA d'ici 2014.

En veillant à une composition de ses instances qui soit représentative de ses membres, la Chambre désire donner l'exemple. Dans l'intérêt de leur succès en affaires, elle invite les organisations de la région à revoir la composition de leur propre conseil d'administration et de leur équipe de direction. Un éventail plus large de candidatures favorise la diversité et assure à l'entreprise une meilleure efficacité.

« Je crois en l'habileté des entreprises à prendre en considération elles-mêmes
ce qui est bon pour elles. »

Benoît Bernier, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec, 2011-2012

DÉCLARATION DE PRINCIPES

Nous, _____*organisation*_____, reconnaissons qu'une répartition des hommes et des femmes au sein des organisations qui soit représentative de leurs parties prenantes est nécessaire pour assurer la bonne gouvernance. Nous déclarons donc notre volonté d'atteindre une parité d'ici :

20 __ __ (année);

Le conseil d'administration, le _____ (date) ou l'équipe de direction, le _____ (date)

Pour vous aider à atteindre votre objectif, quelques outils vous sont proposés au : www.ccquebec.ca/conditionfeminine